

Avis de convocation / avis de réunion

ONE EXPERIENCE

Société anonyme au capital de 6.317.469 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

Avis de convocation d'une Assemblée Générale d'actionnaires

Les Actionnaires de la société ONE EXPERIENCE sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **vendredi 28 juin 2019 à 8 heures 30**, dans les bureaux du cabinet **LERINS & BCW AVOCATS AARPI (75, Avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS)**, à l'effet de délibérer sur le suivant ordre du jour :

A titre ordinaire :

- *Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;*
- *Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 à L.225-40 du Code de commerce ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;*
- *Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions ;*

A titre extraordinaire :

- *Approbation de l'apport en nature de 1.000 parts sociales de la société RAMBAGH SARL – Approbation de l'évaluation des apports et des conditions de leur rémunération ;*
- *Augmentation corrélative du capital d'un montant total de 402.000 € se décomposant en 251.250 € de valeur nominale et 150.750 € de prime d'apport, par émission de 251.250 € actions ordinaires nouvelles émises au prix de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission au profit des apporteurs ;*
- *Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée – Modification corrélative des statuts ;*
- *Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées d'un montant total de 601.160 € se décomposant en 375.725 € de valeur nominale et 225.435 € de prime d'émission par création et émission de 375.725 actions ordinaires émises au prix de 1,60 € chacune, soit 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission (les « **Actions** ») ; Fixation des modalités de souscription des Actions sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital visée à la résolution ci-dessus ;*
- *Suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit des bénéficiaires ci-après désigné :*
 - *La société BLD PUBLIC AND CO à concurrence de 28.125 Actions ;*
 - *La société FINANCIERE AM à concurrence de 12.500 Actions ;*
 - *La société CTB à concurrence de 12.500 Actions ;*
 - *La société ROSHEART FINANCES à concurrence de 12.500 Actions ;*
 - *La société JAG CONSEILS à concurrence de 12.500 Actions ;*
 - *M. François DONADIO à concurrence de 75.000 Actions ;*
 - *La société FEVRIER INVESTISSEMENT à concurrence de 46.978 Actions ;*
 - *M. Pascal CHEVALIER à concurrence de 143.633 Actions ;*
 - *M. Bruno RUSCON à concurrence de 31.989 Actions ;*
- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de personnes ;*
- *Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories définies de personnes ;*
- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;*
- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé (articles L.411-2 II du Code Monétaire et Financière et L.225-136 3° du Code de Commerce) ;*
- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;*
- *Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;*
- *Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues ;*

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit à des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L.3332-18 du Code du travail ;
- Pouvoirs pour les formalités.

L'avis de réunion de ladite Assemblée a été publié au BALO n° 62 du 24 mai 2019, sous le numéro 1902361.

Le Conseil d'Administration

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 225-85 du code de commerce.

B) Modes de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires nominatifs désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront :

- se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité
- demander une carte d'admission auprès de BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les actionnaires nominatifs n'assistant pas personnellement à l'assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale, ou à toute autre personne pourront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services –CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée

C) Questions écrites par les actionnaires

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration